

DEPARTEMENT DE L'ISERE  
ARRONDISSEMENT DE  
LA TOUR DU PIN

Commune de PONT DE CHERUY

-----  
n°09/2021

## Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

*L'an deux mil vingt et un, le 12 avril à 16 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Pont de Chéruy s'est réuni, à huis clos, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Président.*

**Etaient présents** : MM. Franck **BRON**, Daniel **POIRIE**, Mmes Eugénie **GRAND**, Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, Christiane **ANDREU**, M. Jean-Paul **BROUTIER**.

**Procuration** : Mme Monique **RAVOUNA** (pouvoir à Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ**), Mme Rita **TOSCANO** (pouvoir à M. Daniel **POIRIE**).

**Absentes** : Mmes Caroline **FERRAND**, Lyliane **BAUER**, Magalie **BLACHE**.

**Assistait en outre à cette réunion** : M. Jean-Pierre **ROUANE**, Directeur Général des Services, Mme Chrystelle **MAVEL**, Directrice de la Résidence.

---

### **Objet : BUDGET DE LA RESIDENCE DU PARC – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

#### **Exposé du Président.**

Je vous présente le Compte Administratif 2020 de la Résidence du Parc.

#### **I – Section de Fonctionnement.**

Celle-ci est réalisée à hauteur de 513 961,54 € en dépenses et à hauteur de 573 970,15 € en recettes.

L'excédent de fonctionnement 2019 reporté est de 352 147,97 €, ce qui porte le total des recettes de l'exercice 2020 à 926 118.12 €.

Il ressort un excédent global de fonctionnement 2020 égal à 412 156,58 €.

#### **II – Section d'Investissement.**

Réalisée à hauteur de 4 650,00 € en dépenses, cette section comprend le remboursement des cautions suite à la libération d'appartements au sein de la Résidence.

Les recettes sont réalisées quant à elles à hauteur de 7 740,00 € et concernent l'encaissement des cautions versées par les Résidents lors de leur entrée dans la Résidence.

L'excédent d'investissement 2019 reporté est de 23 128,24 €, ce qui porte le total des recettes de l'exercice 2020 à 30 868,24 €.

Il ressort un excédent global d'investissement 2020 égal à 26 218,24 €.

Le Conseil d'Administration est invité à statuer, après que Franck BRON Président ait quitté la séance.

---

### **Décision**

Le Conseil d'Administration, après en avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré

☞ Adopte le Compte Administratif 2020 de la Résidence du Parc.

☞ Dit qu'il ne sera procédé à aucune affectation de l'excédent de fonctionnement 2020 qui sera intégralement reporté en section de fonctionnement du Budget Primitif 2021.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

Pour copie certifiée conforme  
Pont de Chérury, le 14 avril 2021  
Le Président,

